

Présents :

Mairie :

Madame DOUTE-BOUTON, Maire de PLELAN LE GRAND

Monsieur HELAUDAIS, Adjoint aux affaires scolaires

Enseignants :

Madame EVEN CP Directrice de l'école et Présidente du conseil

Madame DEBRAY CP avec MADAME EVEN

Madame DUPRE-HERVIEU CM2

Madame LE TARNEC CP-CE1

Madame DENIS CE1

Madame FONTAINE CE2

Madame LELIEVRE CM1-CM2

Madame MARSILLE CE2-CM1

Madame NEGREL CM1, excusée.

Madame MARSA, Inspectrice de l'Education Nationale, excusée.

Représentants des Parents d'Élèves (RPE) :

Madame Séverine CHONEAU-LE RHUN

Monsieur Benoît AUMAND

Madame Sandrine PELTIER

Madame Stéphanie BRINDEAU

Madame Stéphanie GAUTIER

Monsieur Sébastien FROGER

Madame Élodie OUISSE

Madame Fleur BAUDIN.

Deux secrétaires de séance se chargent de la rédaction du compte-rendu du conseil, Madame LE TARNEC pour les enseignants, Madame BRINDEAU pour les RPE, avant mise en commun et diffusion.

Approbation unanime du compte-rendu du conseil d'école 13 octobre 2016. Compte-rendu rédigé par Mme Brindeau, pour les RPE en collaboration avec Mme Fontaine pour les enseignants.

1. Information sur la réunion technique école/mairie du jeudi 9 mars 2017 : fonctionnement acté au sujet du lieu partagé (sur le temps du midi et en fin d'après-midi après la classe); décision prise au sujet de la communication entre acteurs éducatifs.

Il s'agit de développer le fonctionnement de coordination école/cantine/agents municipaux/enseignants.

Rencontre école - mairie avec Mme l'Inspectrice concernant les lieux partagés. Il est évoqué le fonctionnement de la cantine le midi et le temps périscolaire du soir pour éviter les incidents.

Madame DOUTE-BOUTON annonce par ailleurs la signature d'une convention avec le SDIS pour permettre aux pompiers volontaires d'augmenter leur temps d'intervention (une vingtaine de familles sur Plélan) d'où l'importance d'une bonne communication.

- **A 12.00** : un agent vient chercher les enfants inscrits à la cantine dans les classes quand l'enseignant ouvre la porte de la classe. Les maîtresses accompagnent les autres enfants non demi-pensionnaires aux parents. Madame EVEN rappelle les horaires et rappelle qu'après la classe, l'enfant, s'il n'est pas inscrit aux services périscolaires, est sous la responsabilité de ses parents.

- **A 15.45** :Point APC/TAP : déplacements dans les couloirs, utilisation des différentes salles, lieux partagés. On convient d'un appel à 15.45 : tous ceux qui ont un forfait sont dirigés vers les services périscolaires. Une liste est fournie aux enseignants pour savoir quel enfant doit se diriger vers le périscolaire, les autres sont accompagnés au portail à la porte principale. Les parents doivent retrouver leurs enfants dans la cour. Tous les enfants inscrits au forfait périscolaire sortiront désormais par la cour (petit portail vert) même si les parents viennent à 15h45 (par

exemple le vendredi soir).

Appel le soir comme le midi : les enfants inscrits seront pris en charge par les agents du périscolaire. Seuls ceux qui ne sont pas inscrits seront dirigés au portail. Ceux qui ont le droit de rentrer seuls devront être « autorisés » par un agent du service périscolaire.

Question des RPE : Et le mercredi midi ? Quand les enseignants peuvent rester, ils le font mais ils n'ont pas d'obligation réglementaire.

Une communication commune Ecole-Mairie sera faite pour informer les parents et clarifier le fonctionnement et l'accueil des enfants à 15h45.

Les enseignants proposent que l'enfant qui reste seul suive le rang de cantine et que les parents les récupèrent à la cantine.

Nouveau fonctionnement dès vendredi 31/03. Pour la rentrée prochaine, un document sera établi.

Monsieur HELAUDAIS rappelle qu'il est important que l'équipe enseignante et les personnels périscolaires se croisent, midi et soir (ex: transmission d'information dans le cas d'un enfant malade).

Point APC / TAP : Il s'agit de ne pas se gêner entre ateliers pédagogiques complémentaires et ateliers périscolaires. À partir de 15h45, les lieux sont partagés entre ces deux services.

2. Point sur le budget prévisionnel (suite à réunion technique école/mairie du lundi 20 mars 2017) :

Rencontre avec Mme Even, Mme Launay (directrice de la maternelle), M Hélaudais, M Bertrand adjoint aux finances : budget prévisionnel, comité finance environ 2 x par an, afin d'anticiper les budgets. L'école élémentaire fonctionne grâce à 3 budgets :

- **Budget fonctionnement** (fournitures scolaires) stable à 8000 euros. Il faut réfléchir à des achats groupés pour réaliser des économies.
- **Budget investissement** : augmentation de 3000€ à 5000€ pour les 2 écoles, dont une alarme incendie à 2000€ pour la Pierre Pourpree .

Prévisions pluriannuelles : tableaux, porte-manteaux, tapis, projecteurs, banc (idée des conseils d'élèves: la mairie attend le courrier officiel des enfants).

Mme EVEN ainsi que l'équipe enseignante remercient sincèrement la municipalité.

- **Budget subventions** : sur projets

L'idée est de réorienter les subventions sur les compétences communales. Forfaits par sortie = un voyage avec une nuit (1X25€/élève plélanais) + 3 sorties sans nuitée (1X5€/élève plélanais). Total : 4700€/an.

Subvention de réserve à condition que ce soit un événement local : 2€ /enfant plélanais pour un événement local. Ex: Festival « Arrête ton cirque » de Paimpont, difficile d'anticiper la sortie au moment du vote du budget alors que la programmation de l'événement n'est connue que tardivement, d'où une réserve. Ceci évite de demander une subvention exceptionnelle qui doit être votée en Conseil Municipal.

Tout ceci pour recentrer le rôle de la mairie notamment pour l'ouverture culturelle des élèves.

Question RPE : à qui est versée cette subvention : à l'OCCE. Que devient le reliquat ?

Madame EVEN rappelle que tous les parents peuvent consulter les comptes OCCE et que l'on peut lui en faire la demande. Ex : Pour information, sortie cette année de 2 jours, coût de revient 77€/élève. Madame Douté-Bouton rappelle que le CCAS est là pour aider ponctuellement les familles qui en auraient besoin (contacter Madame LEBORGNE à la Mairie).

Un nouvel outil d'engagement des dépenses va être développé pour passer les commandes des fournitures scolaires : procédure d'enregistrement des devis commandes des fournitures c'est le logiciel « GO + » pour piloter

au mieux les dépenses budgétaires.

Pour qu'un enseignant fasse les commandes de fournitures, la directrice pourra éditer un bon de commande avec un montant à ne pas dépasser. La ligne budgétaire sera plafonnée et quand le budget sera épuisé, il n'y aura plus d'édition de bon de commande possible.

Les directrices souhaitent de longue date des outils comme ce logiciel pour faciliter la gestion.

Mme EVEN remercie chaleureusement la municipalité pour le développement de ces outils.

3. Information sur l'élaboration planning gymnase pour 2017-2018 (suite à réunion technique du jeudi 9 mars 2017)

M HELAUDAIS part du constat qu'il serait intéressant d'augmenter le nombre de créneaux pour utiliser le gymnase : à ce jour, lundi matin (une salle /un créneau), lundi et jeudi après-midi (un créneau pour tout le complexe).

Jusqu'à-là, le collège réservait ses créneaux et envoyait l'info à la Mairie. Ce qui restait était pour les écoles. Fonctionnement inversé : le planning est désormais complété par les écoles primaires publique et privée puis soumis au collège. 12h Pierre Pourprée + 9h Notre Dame puis collège – 47h (à faire coïncider avec les emplois du temps des enseignants), mise au point fin mai. La situation est plus compliquée l'hiver.

Mme EVEN déplore que la salle de motricité soit de plus en plus réservée au péri-scolaire

La salle de motricité (garderie) est étroite et les tables gênent. De plus, les tapis ont disparu (vieux, problème d'hygiène, lourds) : plus possible pour l'accro-sport par exemple donc besoin d'utiliser davantage le gymnase.

Question : Est-il possible d'utiliser la salle des fêtes? Le gymnase est trop loin pour les petits.

Monsieur HELAUDAIS se renseigne pour la salle des fêtes. Mais premier objectif : le gymnase. Le matériel étant mutualisé avec le collège.

Madame DOUTE-BOUTON demande si la classe mobile informatique fonctionne bien : les enseignantes rencontrent parfois des problèmes pour accéder à Internet avec 2 postes ou si plusieurs ordinateurs sont connectés au réseau en même temps, ça peut prendre 10 minutes. Quelques blocages de souris aussi. Faire remonter par mail ces infos : Mme EVEN demande aux enseignants de signaler par mail puis les transfère à M Hélaudais. Pas de wifi dans l'école = problèmes de fils, de prises et de branchements. La maintenance est prévue dans la prestation, il est donc important de faire remonter tout dysfonctionnement à la Mairie.

Mr BLAIRON a recensé le matériel présent dans les classes.

Les RPE sont très satisfaits de cet investissement.

4. Retour sur le point n°3 du règlement intérieur : Fréquentations et obligations scolaires

Mme EVEN précise qu'il y a trop d'absences non justifiées et elles peuvent faire l'objet d'un signalement aux services sociaux, à l'Inspection de l'Education Nationale.

Les RPE : comment faire ?

Les absences répétées non justifiées font l'objet de signalements aux services sociaux. L'école est obligatoire à partir de 6 ans, il est important de prévenir en cas d'absence.

Il est nécessaire d'informer de nouveau les parents des obligations d'assiduité.

Trop d'absences pour envisager d'appeler les familles dont les enfants sont absents. Les informations circulent bien entre le périscolaire (appels avant 8h50) et les enseignants.

Les RPE demandent un courrier officiel institutionnel pour rappeler l'obligation scolaire et que toute absence doit être justifiée.

Question des RPE : quelles sont les conséquences ? L'inspection de l'Education Nationale est prévenue et l'élève peut faire l'objet d'un signalement auprès des services sociaux.

Absence des enseignants : Madame EVEN fait part de sa difficulté à communiquer auprès des familles pour le remplacement des enseignants absents. Elle est informée vers 8h50 généralement d'un remplacement éventuel.

5. Les projets de classes des dernières périodes :

- CE1 Madame DENIS Saint-Gonlay, L'école d'autrefois, le 4 avril
- CP – CP/CE1 de Mesdames EVEN et LE TARNEC : ces classes se rendent à la piscine Océlia de Montfort sur Meu en alternance à cause des intempéries qui ont endommagé le toit de la piscine. 26/04 : date d'une nouvelle commission de sécurité, nous bénéficierons peut être de 2 séances supplémentaires au mois de juin.
- CP – CP/CE1: visite de Poul-Fétan le 27/06, village du 19ème siècle. Les élèves de Madame EVEN participeront à l'animation : « se nourrir au 19ème siècle» et ceux de Madame LE TARNEC : « se divertir au 19ème siècle».
- Le 20 juin : représentation théâtre Mesdames DENIS, EVEN et DEBRAY et LE TARNEC à partir 19h à la salle des Fêtes de Plélan-le-Grand.
- Cycle 2 et 3 : Mesdames FONTAINE (CE2) et MARSILLE (CE2-CM1) : sortie à Rennes le 5 mai : visite du centre historique et séance au Planétarium.
- Sortie avec 1 nuitée à Brest les 22 et 23 juin, Mesdames DUPRE-HERVIEU, LELIEVRE, MARSILLE et NEGREL : réunion d'information le jeudi 6 avril à 18h (seuls les CM1 de Mme Marsille participent à ce projet).
- Visites collègues : vendredi 2 juin. Les parents demandent une réunion d'information avec des représentants du collège.
- 4 juillet expo sur Brest + spectacle chant chorale « Mécanique du cœur ».
- Expo Petits artistes de la mémoire à partir du 3 mai.
- Vacances d'été 7 juillet au soir.

6. Évaluation anglais :

Le document est arrivé le 30 mars, jour du conseil. Passation niveau A1 : 24/04 au 16/05 transmis au collège le 23 juin.

Cette évaluation permet aux professeurs de collège de connaître le niveau des élèves. Si échec, il y a une remédiation proposée.

7. Travaux en cours à prévoir sur l'école :

Installation de carrés de jardinage demandés pendant les vacances de Pâques.

Classe de Mme MARSILLE: ôter cloison de la BCD et répartition des livres dans les classes + travaux sur la cloison salle des maîtres qui seront faits en 2017 (confirmation de Monsieur HELAUDAIS). Éclairage du chemin jusqu'à la cour.

Classe ALGECO là depuis 3 ans, le côté « provisoire » est confirmé (pour environ 5 ans). À la demande de Madame DUPRE-HERVIEU, la Mairie doit se renseigner sur la possibilité de décaler l'horaire de nettoyage de la rue les lundis matins pour ne pas déranger la classe à cause du bruit.

Questions mises à l'ordre du jour par les RPE : pas de questions remontées des parents.

Points divers :

AMICALE LAÏQUE : la fête des écoles est prévue le 17/06. Des parents se manifestent pour aider à son organisation mais combien ? Une décision (maintien ou annulation faute de participants pour aider) sera actée début mai. Le char Amicale pour le carnaval du 14/05 est attendu par l'association des Carnavaleux. L'Amicale

manquant cruellement de temps et de bénévoles, elle participera peut-être au défilé, mais sans char, à confirmer également.

Les photos de classes seront prises le 4 mai.

Changement de collège de secteur : la Mairie a renouvelé sa demande pour demander à être rattachée à Guer.

Prochain et dernier conseil d'école de l'année le jeudi 1er juin à 18h.

Fin du conseil à 20h.